

Claude David, la dérive d'un psy

En septembre 2015, la Cour d'appel de Toulouse a confirmé la condamnation à deux ans de prison de Claude David, le fondateur de la communauté des Gens de Bernard, pour abus de faiblesse sur cinq victimes, dont des mineurs. Il semble intéressant de revenir sur le parcours de ce psychanalyste, exerçant depuis 40 ans dans diverses structures, et en délicatesse avec la justice depuis plus de quinze ans.

Itinéraire professionnel

Dans les années soixante-dix, Claude David est psychologue à l'hôpital psychiatrique Saint-Jacques de Nantes.

À la même époque, il fonde, avec Marc Leclerc, les « centres psychothérapeutiques de Nantes », inspirés de la psychothérapie institutionnelle. Ces centres deviendront la Fondation Pi en 1982.

L'association Pi est dissoute, en 1989, pour déboires financiers.

En 1986, l'association Esper, une émanation de la fondation Pi, achète le Château de Clermont au Cellier (Loire Atlantique), et y installe un centre de soins pour autistes. Le centre perd son agrément en 2001, pour déficit budgétaire.

En 1989, Claude David et ses fidèles partent pour Manosque, où ils restent quelque temps, avant de venir dans la région toulousaine.

En 1995, Claude David fonde la communauté des Gens de Bernard qui s'installe au château de la Balme, sur la commune de Belberaud (Haute-Garonne). L'association a pour objet de « rassembler des personnes d'origine judéo-chrétienne qui considèrent que la vie ne peut se dérouler sans la foi et que cette foi pour exister véritablement doit se vivre à plusieurs, en communauté libre, c'est-à-dire en communauté qui respecte la vie, les avis, les activités de chacun, les rassemblant dans leur complémentarité et leur diversité au lieu de les égaliser et de les restreindre par des contraintes d'ordre moral [...] ». S'y déroulent rencontres, échanges et temps de prière, se référant à « la rencontre

du travail judaïque sur la Thora avec le dépouillement cistercien que la démarche de Bernard de Clairvaux apporta à l'Eglise chrétienne par le renouvellement des valeurs monastiques. »

En parallèle, il fonde l'Association pour la recherche, l'enseignement, la formation et la pratique d'une psychothérapie institutionnelle (Arefppi) et ouvre un cabinet à Toulouse. A côté des consultations, on y pratique divers ateliers de développement personnel et du théâtre (Comédie d'Epidaure).

Pendant toutes ces années, Claude David a été entouré d'un petit groupe de patients (dont certains en analyse avec lui depuis 20 ou 30 ans) et de leurs familles.

Un héritage revendiqué : la psychothérapie institutionnelle

Claude David se réclame de la psychothérapie institutionnelle, un mouvement né après guerre qui se présente comme une alternative à l'hôpital psychiatrique. Ses figures les plus marquantes ont été François Tosquelles, directeur de l'hôpital de Saint-Alban (Lozère), puis Jean Oury, directeur de la clinique La Borde près de Blois (Loir et Cher).

Ce mouvement vise à réformer l'institution asilaire en privilégiant une relation dynamique entre soignants et patients dans des lieux de soins dits « ouverts » sur le monde extérieur. Le postulat de base est pragmatique : quand on veut soigner des patients, accueillis ou pire enfermés dans un établissement, on doit d'abord soigner l'institution elle-même. Les patients doivent pouvoir circuler librement, car la libre circulation permet la rencontre avec l'autre. La fonction soignante déborde du cadre et des statuts (psychiatre, psychologue, infirmier) et elle peut être partagée avec les patients volontaires pour aider tel ou tel autre patient qui traverse un moment difficile.

En mêlant humanisme, attention clinique et ouverture dans la prise en charge de la maladie, c'est une approche chaleureuse où le patient reste avant tout une personne.

Une attitude despotique, « l'enfer au château »

Bien que se réclamant d'un tel mouvement, Claude David se comporte à l'inverse de ce qu'il promet.

Dès les années quatre-vingt, d'anciens salariés dénoncent le rapport au pouvoir et la circulation d'argent. « Il avait déjà un ascendant sur tout le monde. Il exerçait

une espèce de séduction intellectuelle. Si on s'opposait à lui, il insultait, nous frappait », se souvient une ancienne comptable.

Lorsqu'ils s'installent au château de La Balme, les membres de l'association des Gens de Bernard vivent, en apparence, comme tout un chacun. Les enfants sont scolarisés, la mairie a des relations sans histoire avec le groupe ou son leader, les adultes travaillent à l'extérieur. Mais ils sont obligés de loger dans des appartements du château et de payer un loyer à Claude David. Ils travaillent aussi gratuitement à la rénovation et à l'entretien du bâtiment. Ils doivent payer diverses cotisations aux associations créées par le psychanalyste et les séances d'analyse (2 à 3 par semaine). Une part de leurs revenus est consacrée à des cadeaux, qu'il revend aussitôt à ses fidèles, qui sont obligés de s'endetter.

Claude David, qui s'est institué « pasteur psychanalyste » prêche à la chapelle, fait et défait les couples, se montre violent, humiliant, n'hésitant pas à révéler ce qui lui est confié lors des séances d'analyse, séances qui, pour certains de ses patients, durent depuis trente ans. Il projette des films pornographiques aux adolescents résidant au château avec leurs parents, et des témoins font part d'attouchements sur mineurs.

C'est le témoignage d'un adolescent ne supportant plus l'ambiance du château qui a amené les gendarmes à s'intéresser à Claude David.

Les démêlés judiciaires

Toujours dans les années quatre-vingt, le praticien s'était trouvé en délicatesse avec les autorités administratives et judiciaires.

Le 17 janvier 2007, suite au témoignage de l'adolescent, les gendarmes viennent au château et interpellent Claude David pour « abus de faiblesse aggravée, agressions sexuelles sur mineurs, violences habituelles, abus de confiance ». Il est placé en détention provisoire durant quatre mois et demi ; à sa sortie de prison, il part à Castelnaudary et fonde une nouvelle association. Ses patients, dont certains sont les parents d'enfants victimes, le soutiennent.

Le 25 janvier 2010, le procureur requiert une peine de 2 ans de prison dont quatre mois ferme et une amende entre 10 000 et 20 000 €. On dénombre douze victimes pour la période de 2000 à 2005. En mars 2010, Claude David est condamné à quatre mois de prison (couverts par la détention préventive), pour violence et agression sur ces personnes. Il a interdiction d'exercer une activité professionnelle ou associative en relation avec des mineurs. Son nom sera inscrit

au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Le château est vendu, la communauté dissoute.

En février 2013, nouvel épisode : le procureur requiert deux ans de prison pour « abus de faiblesse » sur cinq victimes qui ont dénoncé l'emprise du thérapeute entre 2003 et 2007.

Le 23 mars 2013, Claude David est condamné à deux ans de prison. Il fait appel. Son avocat invoque le fait que ce dossier a été scindé en deux parties fort longtemps après l'ouverture de l'information judiciaire, et qu'il n'y a pas risque de récidive.

En septembre 2015, la Cour d'appel de Toulouse confirme le jugement. Claude David s'est pourvu en cassation.

Transfert et sujétion

Claude David se présentait comme psychanalyste, mais « la psychanalyse n'a pas vocation à entretenir la dépendance *ad vitam æternam* » soulignait le psychologue Arthur Mary dans un article du précédent numéro de Bulles¹. Alors que l'analyste doit permettre aux patients de vivre sans lui, Claude David maintenait ses patients en état de sujétion psychologique, par des règles de vie annihilant toute initiative.



¹ *La psychanalyse, le transfert, la secte*, Arthur Mary, Bulles n° 127, 3^e trimestre 2015.